

**FEDERATION REGIONALE DE DEFENSE CONTRE LES ORGANISMES
NUISIBLES AUX CULTURES AUVERGNE (F.R.E.D.E.C.)**

Site de Marmilhat – BP 45 – 63370 LEMPDES

Tél : 04.73.42.14.63 Fax : 04.73.42.16.61

RAPPORT D'ETUDES
du Groupe Régional d'Action
contre les Pollutions par les
Produits Phytosanitaires
PHYT'EAUVERGNE

2000

Décembre 2000

SOMMAIRE

I / Introduction - Historique	page 1
Problématique nationale	
Historique du Groupe PHYT'EAUVERGNE	
Historique du réseau de surveillance	
Fonctionnement du Groupe PHYT'EAUVERGNE	
II / Le réseau de surveillance	page 5
Objectifs	
Mise en œuvre du programme	
Résultats	
Commentaires	
III / Action entreprise sur le Bassin Versant du JAURON	page 7
Objectifs de l'action	
Mise en œuvre de l'action	
Résultats de l'action	
Commentaires	
IV / Actions entreprises sur le Bassin Versant du LUZERAY	page 10
Objectifs de ces actions	
Mise en œuvre des actions	
Résultats des actions	
Commentaires	
V / Conclusion générale et perspectives	page 13
Conclusion	
Bilan financier	
Programmation 2001	

1 : Cartographie du réseau de surveillance avec les points de prélèvements

2 : Organigramme

3 : Liste des partenaires de PHYT'EAUVERGNE

4 : Résultats d'analyses d'avril et de juin

5 : Carte parcellaire de la pré-étude sur le Jauron

6 : 2 Exemples de fiches ZNA

7 : Bulletins PHYT'EAU LUZERAY n°1, n°2 et n°3

I / INTRODUCTION - HISTORIQUE

I - A / Problématique nationale

Le Ministère de l'Environnement, le Ministère de l'Agriculture et le Ministère de la Santé mènent des actions conjointes, depuis plusieurs années, en matière de surveillance de la qualité de la ressource en eau.

Ainsi, une lettre circulaire du Ministre de l'Environnement du 17 avril 1996 demande aux services de l'Etat de renforcer la surveillance de la qualité des eaux vis-à-vis des produits phytosanitaires et d'utiliser les outils d'aide à la décision.

Le Comité de liaison "eaux-produits phytosanitaires" a publié le 19 juillet 1996 une lettre-circulaire concernant la mise en œuvre de plans d'action locaux selon un schéma de décision adapté aux situations locales, transmis aux Préfets de région et de département.

Le Ministère de l'Environnement a publié le 25 octobre 1996 une lettre circulaire concernant la mise en place d'un groupe de travail réunissant autour du Service Régional de la Protection des Végétaux (SRPV), l'ensemble des organismes et acteurs de terrain concernés par ce problème, transmise aux préfets de région.

Le Ministère de l'Agriculture (DERF et DGAL) a précisé par lettre circulaire le 12 novembre 1996 le rôle actif des SRPV, la première phase du diagnostic local à conduire (mesures analytiques de la pollution des eaux de surface et souterraines) ainsi que l'expertise sur l'utilisation régionale des produits phytosanitaires.

En janvier 1997, un communiqué de presse conjoint des Ministères de l'Agriculture et de l'Environnement intitulé "Un plan d'action pour produire propre" énonce les différentes mesures qui vont être mises en œuvre. On notera ainsi des mesures réglementaires publiées par avis au Journal officiel concernant des retraits d'usage en zones non agricoles de certaines matières actives (*atrazine* et *simazine*) et l'interdiction d'emploi du *lindane*. Il s'agit de substances actives à risque souvent décelées dans les eaux.

En juillet 97, la deuxième phase du plan d'action pour produire propre est mise en place. Elle concerne le *diuron*, le *DNOC* et l'*aldicarbe*.

I – B / Historique du Groupe PHYT'EAUVERGNE

Depuis octobre 1996, un chargé d'étude a été désigné à la DRAF- Service Régional de la Protection des Végétaux pour suivre la problématique de la qualité des eaux vis à vis des produits phytosanitaires.

Un premier groupe de travail a été constitué, composé de représentants de la DIREN, de la DRASS, et de la DRAF. Dans un second temps, les DDASS et les DDAF de l'Allier et du Puy-de-Dôme, et l'Agence de Bassin LOIRE-BRETAGNE ont rejoint ce groupe. La profession agricole était représentée par la Chambre Régionale d'Agriculture et des Chambres Départementales d'Agriculture de l'Allier et du Puy-de-Dôme.

Aujourd'hui, le groupe est constitué d'une quarantaine de membres.

La première priorité du groupe de travail a été de mettre en place un réseau de surveillance de la qualité des eaux superficielles et souterraines vis-à-vis des produits phytosanitaires. Pour cela, différents axes de travail ont été définis :

- * régionalisation des listes de substances actives à rechercher en priorité dans les eaux confiée à la DRAF /SRPV et par convention au maître d'ouvrage : La Fédération Régionale contre les Organismes Nuisibles aux Cultures (F.R.E.D.E.C.) AUVERGNE, à partir d'enquêtes auprès des distributeurs de produits phytosanitaires et des utilisateurs de produits phytosanitaires en zones agricoles et non agricoles. *Cette activité fera l'objet d'un rapport spécifique.*
- * mise en place du réseau de surveillance des eaux confiée à la DRAF avec l'appui de la DIREN et de la DRASS.
- * cartographie hydro-géologique et choix des points de prélèvements en eaux superficielles, appui lors des prélèvements d'eaux confiés à la DIREN, aide pour le repérage des points de prélèvements et pour la réalisation des prélèvements.
- * choix des captages AEP à inclure dans le réseau Eaux Souterraines et collecte des données d'analyses existantes confiées à la DRASS.

I – C / Historique du réseau de surveillance

En 1999, au vu des résultats des campagnes de 1997 et 1998, le groupe a demandé à la F.R.E.D.E.C. Auvergne, d'effectuer des prélèvements supplémentaires afin de mieux cerner le problème de la pollution des eaux par les produits phytosanitaires :

♦ Dans la continuité des programmes précédents, le groupe a décidé d'effectuer quatre séries de prélèvements en fonction des périodes d'application des produits phytosanitaires :

* Avril et Octobre : Prélèvements en eaux superficielles

* Juin et Décembre : Prélèvements en eaux superficielles, et eaux souterraines (captages)

♦ De plus, pour améliorer le suivi des eaux de captage, 7 points de prélèvements en eaux souterraines ont été ajoutés au réseau de surveillance. Ils ont été choisis dans le souci d'une complémentarité avec le réseau de suivi des stations de pompages à la charge du Bureau Départemental de la Qualité de l'Eau de l'Allier (B.D.Q.E. – service du Conseil Général de l'Allier).

♦ Enfin, le groupe a décidé, moyennant un surcoût, la recherche de certaines molécules supplémentaires (glyphosate et aminotriazole) pour les deux premières séries de prélèvements (Avril et Juin). (*Carte du réseau en annexe 1*).

La réunion du Groupe du 25 mars 1999 a aussi décidé le lancement d'une étude sur le Bassin Versant du Luzeray. En effet, les analyses faites avaient permis de déceler une importante et continuelle pollution de ce cours d'eau. Ainsi la réunion du 28 juin 1999 a défini les axes à suivre pour deux enquêtes :

* l'une pour le bassin versant du Luzeray

* l'autre pour connaître l'état des ventes 98/99 de trois insecticides dans l'Allier et le Puy-de-Dôme

Suite à l'appel d'offre lancé auprès de plus de dix laboratoires d'analyses de résidus, le Groupe PHYT'EAUVERGNE a décidé de retenir le Laboratoire Santé-Environnement-Hygiène de Lyon (LSEHL) au détriment du Laboratoire d'Analyse Départemental de Valence (LDA 26) pour des raisons financières et techniques :

* méthode multi-résidus identique à celle du LDA 26

* nombre de molécules recherchées identique à celui du LDA 26 avec un prix moins important

* accréditation aux programmes COFRAC 100.1 et 100.2 (décision de la Sous-Direction de la Protection des Végétaux) et acceptation du Cahier des Charges de la DGAL-SDQPV.

I – D / Fonctionnement du Groupe PHYTEAUVERGNE

I – D – 1 / La réunion du 14 avril 2000

Lors de cette réunion, plusieurs points ont été abordés. Tout d'abord, les résultats d'analyses des prélèvements effectués en octobre et décembre 1998 ont été présentés. Après discussion du groupe sur ces résultats, il a décidé de mener, et cela à partir de 2001, un suivi plus soutenu sur les bassins versants pilotes. La réunion s'est poursuivie par la présentation de M. DUPERRON, responsable environnement au Laboratoire SEHL de Lyon. Il a exposé la précision, le recouplement et l'assurance qualité des méthodes utilisées par son laboratoire.

Cette réunion a également permis de définir plus précisément les perspectives de fonctionnement du Groupe PHYTEAUVERGNE. Dans un premier temps, le groupe a désigné de nouveaux partenaires à intégrer pour représenter la distribution agricole. Ensuite, le groupe a décidé de la création d'un Comité de Pilotage Technique et Scientifique (CPTS). Ce Comité aura pour but de proposer des actions et d'appliquer les décisions du Groupe plénier (cf. § I-D-3). Enfin, le groupe a commandé au CPTS de constituer un plan de communication.

Organigramme en annexe 2.

I – D – 2 / La réunion du 11 octobre 2000

Suite à ses différentes réunions, le CPTS a pu proposer différentes actions à mener pour 2001 et faire état de l'avancement des actions 2000. Une présentation des résultats des analyses sur les prélèvements effectués en avril et juin 2000, puis des résultats des diagnostics de bassins versants a été faite en première partie, suivie d'une discussion sur l'origine des pollutions.

La seconde partie de la réunion a concerné le fonctionnement du groupe. Le CPTS a proposé d'intégrer les départements du Cantal et de la Haute-Loire dans la logique régionale du Groupe. Le CPTS a aussi proposé d'inviter d'autres partenaires, conformément à la directive du Ministère de l'Environnement, au Groupe PHYTEAUVERGNE, le Groupe plénier devenant une assemblée décisionnelle et un lieu d'information des partenaires le constituant. Le CPTS aura vocation de répondre aux questions et propositions du Groupe plénier. Il a notamment proposé, à la demande du Groupe plénier, un plan de communication s'articulant autour de l'édition d'une première plaquette d'information.

Listes des partenaires en annexe 3.

I – D – 3 / Le Comité de Pilotage Technique et Scientifique

Le Comité de Pilotage a été créé sur la demande du Groupe plénier à la réunion du 14 avril 2000. Le Groupe plénier a décidé d'y associer un technicien par Chambre d'Agriculture, un représentant de chaque Conseil Général, un représentant de chaque administration (DIREN,

DRASS, DRAF-SRPV, FREDEC) ainsi que les experts issus de la recherche et de l'enseignement. Cette structure n'est cependant pas rigide dans la mesure où d'autres participants peuvent être invités en fonction de l'ordre du jour de la réunion.

Les réunions sont au nombre de 5 par an et destinent ce Comité à être le véritable "moteur" du Groupe de PHYT'EAUVERGNE. En effet, le CPTS applique les décisions du Groupe plénier, valide les protocoles, suit les actions en cours et propose des opérations futures, susceptibles d'être retenues dans le schéma directeur des Groupes Régionaux.

La première réunion du CPTS a eu lieu le 4 juillet 2000. Il a proposé d'élargir le groupe plénier à d'autre partenaire (DDE, SNCF...), d'intégrer la Haute-Loire et le Cantal et a souhaité la mise en œuvre d'une opération de diagnostic-assistance sur le Bassin Versant pilote du Jauron.

La réunion du 5 septembre a porté exclusivement sur l'aspect plan de communication. Le choix de présentation s'est arrêté sur la plaquette de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne. Cette plaquette, à destination du grand public, devra être claire, précise et concise mais aussi conviviale, simple et colorée. Elle sera éditée au cours du premier trimestre 2001 à 100000 exemplaires et disponibles dans tous les points de ventes et d'utilisation de produits phytosanitaires (Distributeurs, jardinerie, grande surface, mairies...).

II / LE RESEAU DE SURVEILLANCE EN 2000

II - A / Objectifs

Le groupe PHYT'EAUVERGNE a décidé de poursuivre le réseau de surveillance, en 2000, dans les mêmes conditions que l'année précédente. Après un appel à concurrence, le laboratoire SEHL a été retenu ; le nombre, la localisation et la fréquence des prélèvements restent identiques.

II - B / Mise en œuvre du programme

Les prélèvements sont réalisés de la façon suivante :

- * Avril et Octobre : Prélèvements en eaux superficielles
- * Juin et Décembre : Prélèvements en eaux superficielles, et eaux souterraines (captages)
- * 16 points de prélèvements en eaux superficielles (ESU) dans l'Allier
- * 14 points de prélèvements ESU dans le Puy-de-Dôme
- * 7 points de prélèvements en eaux souterraines (ESO) dans l'Allier
- * 5 points de prélèvements ESO dans le Puy-de-Dôme

D'autre part, le groupe a désiré, moyennant un surcoût, de poursuivre la recherche du *glyphosate* et de l'*aminotriazole* pour les deux premières série de prélèvements (Avril et Juin).

L'ensemble des prélèvements concerne 2 départements : l'Allier et le Puy-de-Dôme, sur les quatre qui composent l'Auvergne. Cette décision, prise depuis la formation du Groupe, résulte de l'analyse des facteurs de risque de pollution entre départements en fonction des Surfaces Agricoles Utilisées.

Cependant, l'objectif du Groupe et sa volonté forte à intégrer les deux autres départements impliquera, suite aux décisions de la réunion plénière du 11 octobre 2000, leur accueil au sein de PHYTEAUVERGNE dès l'année 2001.

II – C / Résultats

A l'heure actuelle, les résultats des analyses sur les prélèvements effectués en octobre 2000 ne nous sont pas encore parvenus. Les résultats d'analyses des prélèvements d'Avril nous sont parvenus au mois de Juin et ceux de Juin au mois de Septembre. A l'inverse de l'année précédente, le laboratoire a réussi à nous fournir les résultats concernant le glyphosate et l'aminotriazole en même temps que les résultats multirésidus.

Résultats en annexe 4.

II – D / Commentaires

A l'image de 1999, le laboratoire semble avoir quelques difficultés à nous fournir les résultats moins de deux mois après les prélèvements. Le Directeur du Service Environnement du SEHL a exprimé son souci de vérifier et contrôler autant que possible la fiabilité de ses résultats, ce qui explique les deux semaines de retard à chaque analyse.

En comparant ces résultats avec ceux des précédentes années, nous remarquons une dégradation similaire à celle de 1999 avec toutefois une pression de plus en plus forte au niveau des fleuves comme l'Allier et la Loire.

Au niveau des matières actives, l'atrazine et le diuron sont vraiment les molécules les plus omniprésentes : on en retrouve dans les analyses d'avril et de juin à de fortes concentrations.

Suite à une comparaison des résultats d'analyses effectuées jusqu'alors, le groupe a décidé de lancer une étude sur le bassin versant du Jauron au même titre que l'année précédente sur le Luzeray. En effet, les analyses montrent une pollution régulière avec de fortes concentrations de produits phytosanitaires (désherbants utilisés sur céréales et sur maïs principalement, et en Zone Non Agricole).

III / ACTION ENTREPRISE SUR LE BASSIN VERSANT DU JAURON

III – A / Objectif de l'action

Cette étude doit permettre de connaître les pratiques phytosanitaires agricoles et non agricoles et préciser les caractéristiques du bassin versant afin d'apprécier la faisabilité de la mise en œuvre du diagnostic CORPEN.

III – B / Mise en œuvre de l'action

Cette action de connaissance a été entreprise en trois étapes :

- Enquête des pratiques phytosanitaires en Zones Agricoles (Z.A.),
- Enquête des pratiques phytosanitaires en Zones Non Agricoles (Z.N.A.),
- Pré-étude parcellaire sur l'aval du bassin versant.

III – B – 1 / Enquête en Z.A.

Cette enquête a été lancée le 29 février 2000 suite à la réunion d'information du 25 janvier 2000 à Billom auprès des agriculteurs et des élus locaux. Elle a concerné 382 agriculteurs de la zone. Les questionnaires ont été collectés sur une période de 6 mois après une relance courrier courant mai 2000.

III – B – 2 / Enquête en Z.N.A.

Cette enquête a été lancée le 29 février 2000 auprès des 19 mairies, de la DDE et de la SNCF de cette zone. Les questionnaires ont été reçus sur une période de 6 mois après une relance téléphonique courant juillet 2000.

III – B – 3 / Etude de faisabilité

Cette étude a consisté à évaluer la faisabilité de la mise en œuvre, en 2001, d'un diagnostic CORPEN. Ce diagnostic est un modèle de travail expérimental pour étudier les transferts de produits phytosanitaires de la parcelle vers l'eau superficielle en tenant compte de différents paramètres. Au préalable, il est nécessaire d'effectuer un diagnostic ressource pour apprécier les passages préférentiels de l'eau, les phénomènes de ruissellement hypodermique, d'infiltration, etc.

L'étude de faisabilité, conduite par Mlle Catherine BRENON, stagiaire en Maîtrise Biologie des Populations et des Ecosystèmes Aquatiques à l'Université Blaise Pascal de Clermont-Ferrand a permis de mettre en évidence la présence de parcelles potentiellement à risques, la présence de passages préférentiels entre les parcelles et le ruisseau. De plus, son travail a pu être représenté sous forme de carte parcellaire culturelle.

III – C / Résultats de l'action

Cette action de connaissance s'est entrepris en trois étapes :

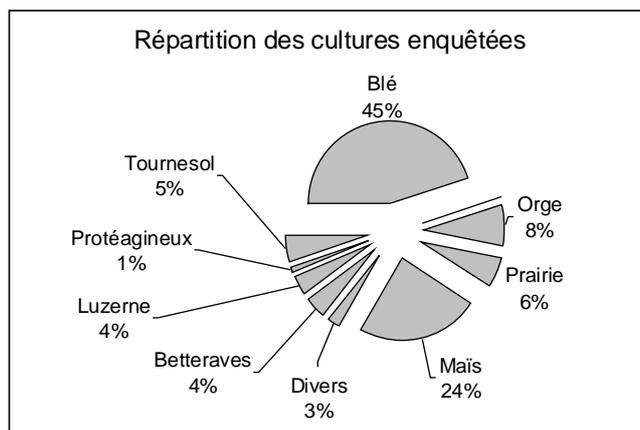
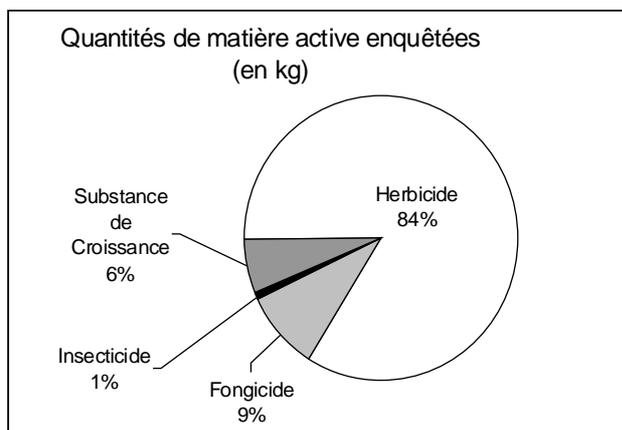
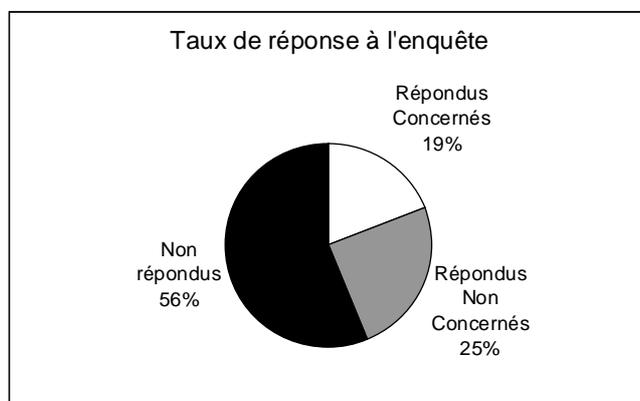
- Enquête des pratiques phytosanitaires en Zones Agricoles (Z.A.),
- Enquête des pratiques phytosanitaires en Zones Non Agricoles (Z.N.A.),
- Pré-étude parcellaire sur l'aval du bassin versant.

III – C – 1 / Enquête en Z.A.

Ce sont 169 agriculteurs qui nous ont répondu sur les 382 enquêtés. 71 agriculteurs parmi ces 169 sont sur le Bassin Versant et couvrent une surface cultivée d'environ 2000 ha.

Les produits phytosanitaires les plus utilisés, d'après l'enquête sont :

- atrazine (H Maïs),
- alachlore (H Maïs),
- métolachlor (H Maïs),
- imazamethabenz (H Céréales),
- bentazone (H Céréales, Maïs),
- dichlorprop (H Céréales, Forêt),
- fenpropidine (F Céréales, Betterave),
- metamitron (H Betterave), 2,4-d (H),
- mecoprop (H Céréales).



III – C – 2 / Enquête en Z.N.A.

8 communes sur 19 et la SNCF ont répondu au questionnaire de 10 pages. La DDE ne nous a pas répondu. Les résultats sont associés avec ceux de l'enquête ZNA menée sur le Luzeray à la même période (§ IV-C-1).

III – C – 3 / Etude de faisabilité

Une représentation du sous bassin versant a été réalisée sous forme de carte parcellaire culturale. Un relevé de la pente de chaque parcelle a été réalisé avec attribution d'une des quatre notes choisies (nulle, faible, moyenne, forte) ainsi qu'un relevé de présence, ou non, d'un écran au ruissellement (haie, arbre, bande enherbée...).

Résultats en annexe 5.

III – D / Commentaires

III – D – 1 / Enquête en Z.A.

Les agriculteurs ont été très sensibilisés par cette enquête. Les résultats sont homogènes dans l'ensemble :

- * 44 % des personnes sollicitées ont répondu couvrant une surface en culture de 29 % du bassin versant.
- * 2 agriculteurs sur 3 ont de bonnes pratiques agricoles (suivi technique des parcelles, rinçage des fonds de cuves sur la parcelle, triple rinçage des bidons, etc.).
- * les doses homologuées sont, dans l'ensemble, bien respectées.

III – D – 2 / Enquête en Z.N.A.

La restitution des enquêtes nous indique que la plupart des surfaces traitées sont des zones imperméables : trottoirs, caniveaux, ballast, cimetières... L'imperméabilité d'une zone favorise le risque d'entraînement des produits phytosanitaires vers les cours d'eau. C'est pour cette raison que la pollution par des produits phytosanitaires utilisés en zones non agricoles doit être prise en compte et doit faire l'objet d'une étude approfondie.

Dans l'ensemble les pratiques sont assez bien respectées. Cependant toutes les personnes qui appliquent les produits phytosanitaires dans les villes ou villages, ne possèdent pas de formation spécifique. De plus, 50% de ces mêmes personnes n'ont aucune connaissance sur les molécules qu'elles appliquent (mobilité, solubilité, toxicité, écotoxicité...). La formation des applicateurs communaux sera envisagée dans les années à venir par le groupe PHYTEAUVERGNE.

III – D – 3 / Etude de faisabilité

L'étude de la pédologie a permis de mieux apprécier le système d'écoulement de l'eau au sein du bassin versant. Sur la zone particulièrement étudiée, la description précise des transferts sera réalisée courant 2001 afin de comprendre les circulations d'eau et de pouvoir mettre en place la méthode CORPEN, en accord avec la profession agricole.

Cette méthode vise à établir un zonage des parcelles selon leur potentialité à maintenir ou non les effluents phytopharmaceutiques en vue de l'amélioration de la qualité du cours d'eau.

IV / ACTIONS ENTREPRISES SUR LE BASSIN VERSANT DU LUZERAY

IV – A / Objectif de ces actions

Suite aux décisions prises par le Comité de Pilotage du Bassin, l'application de la méthode CORPEN n'a pas été effectuée sur ce Bassin Versant. L'action sur ce bassin, qui à l'origine était de comprendre les transferts de produits phytosanitaires vers les réserves en eaux superficielles, a été limitée à l'étude des pratiques phytosanitaires des utilisateurs non agricoles. Néanmoins, le Comité a décidé de poursuivre son désir d'information auprès des agriculteurs. En effet, un bulletin technique sur le désherbage est édité depuis août 2000. La succession de réunions du Comité de Pilotage a permis la réalisation de ces actions : 27 janvier, 25 mai, 13 juin, 11 juillet et 18 septembre.

IV – B / Mise en œuvre des actions

Ces actions sont donc de deux ordres:

- diagnostic du bassin versant : enquête des pratiques phytosanitaires en Zones Non Agricoles (ZNA),
- plans d'actions : bulletin technique sur le désherbage des cultures et engagement d'action pour la gestion des Emballages Vides de Produits Phytosanitaires (EVPP) et Produits Phytosanitaires Non Utilisés (PPNU).

IV – B – 1 / Enquête en Z.N.A.

Cette enquête a été lancée le 29 février 2000 auprès des 8 mairies, de la DDE et de la SNCF de cette zone. Les questionnaires ont été reçus sur une période de 6 mois après une relance téléphonique courant juillet 2000.

IV – B – 2 / Bulletin Technique PHYT'EAU LUZERAY

Suite aux diverses réunions, le Comité de Pilotage du Bassin Versant du Luzeray a décidé d'éditer à partir d'août 2000 un bulletin technique sur le bassin versant à destination des agriculteurs. Ce bulletin, dont trois exemplaires sont sortis jusqu'à aujourd'hui, est élaboré conjointement entre la FREDEC Auvergne - DRAF/SRPV, la Chambre d'Agriculture de l'Allier et les deux distributeurs locaux (COOPACA et Dodat SA). Il est directement lié au désherbage des cultures et de ce fait édité aux périodes clefs d'application des pesticides. Ce bulletin traite de quatre sujets : les résultats d'analyses concernant les molécules susceptibles d'être appliquées à la période concernée, leurs profils toxicologiques et écotoxicologiques, les conseils d'application (chambre d'agriculture) et enfin quelques conseil de bonnes pratiques agricoles.

IV – B – 3 / Engagement EVPP et PPNU

Les décisions concernant la gestion des EVPP et de PPNU par le Comité de Pilotage du Bassin Versant du Luzeray ne seront prises qu'après la restitution, par certains partenaires, d'informations sur la faisabilité de cette action. La FREDEC Auvergne devra mener une enquête auprès des agriculteurs sur la satisfaction du Bulletin Technique et sur les quantités qu'ils stockent de PPNU et d'emballages vides. Le Conseil Général de l'Allier devra connaître la possibilité de récupération de ces déchets par un organisme d'incinération ou au lieu d'une déchetterie.

IV – C / Résultats des actions

IV – C – 1 / Enquête en Z.N.A.

7 communes sur 8 et la SNCF ont répondu au questionnaire de 10 pages. La DDE ne nous a pas répondu. Les résultats sont associés avec ceux de l'enquête ZNA menée sur le Jauron à la même période.

L'information a été traitée sous forme de fiche par commune. Chaque fiche indiquant les principales caractéristiques des pratiques phytosanitaires, à savoir : le lieu de stockage, la préparation de la bouillie, le matériel utilisé, l'application du produit, le devenir des restes de bouillie...

2 fiches-exemple en annexe 6.

IV – C – 2 / Bulletin Technique PHYT'EAU LUZERAY

Les différents envois de ce bulletin se sont effectués les 14 août, 13 septembre et 19 octobre. Le premier concernait le désherbage prélevé du colza ; le second concernait le rattrapage colza et le désherbage prélevée des céréales ; enfin le troisième s'appliquait au rattrapage céréales. La chronologie d'édition des bulletins a permis de faire évoluer son contenu et sa présentation (cartographie couleur, logo...).

Bulletins en annexe 7.

IV – D / Commentaires

IV – D – 1 / Enquête en Z.N.A.

La restitution des enquêtes indique, comme pour le bassin versant du Jauron, que la plupart des surfaces traitées sont des zones imperméables : trottoirs, caniveaux, ballast, cimetières...

Dans l'ensemble les pratiques sont bien respectées. Cependant, à l'image du Jauron, toutes les personnes qui appliquent les produits phytosanitaires dans les villes ou villages, ne possèdent pas de formation spécifique. De plus, 50% de ces mêmes personnes n'ont aucune connaissance sur les molécules qu'elles appliquent (mobilité, solubilité, toxicité, écotoxicité...).

IV – D – 2 / Bulletin Technique PHYT'EAU LUZERAY

La pertinence et l'intérêt de ces bulletins techniques n'ont pas été évalués pour l'instant. Cependant, le Comité de Pilotage a décidé de mener une enquête de satisfaction auprès des agriculteurs durant l'hiver prochain. Les différentes remarques et propositions de ces agriculteurs seront prises en compte dans l'édition des prochains bulletins (désherbage maïs...).

V / CONCLUSIONS GENERALES ET PERSPECTIVES

V - A / Conclusion

Le réseau de surveillance des eaux vis-à-vis des produits phytosanitaires fonctionne depuis trois ans. Dix séries de prélèvements et neuf résultats d'analyses ont été réalisés (résultats d'analyses des prélèvements d'octobre 2000 en cours d'achèvement). La comparaison de ces séries d'analyses prouve que la situation des eaux en Auvergne vis-à-vis des pollutions par les produits phytosanitaires est préoccupante, mais les captages ne sont pas touchés. Certains cours d'eau ne sont pratiquement pas concernés par cette pollution (cours d'eau en amont généralement) surtout en hiver où les pollutions sont beaucoup moins fréquentes. Enfin, 49 molécules, sur les 200 recherchées, sont présentes dans les eaux. Cette valeur est sans doute la plus inquiétante car ces analyses ne tiennent pas compte des nouvelles molécules homologuées et surtout des métabolites.

La pratique des traitements phytosanitaires en zone agricole n'est pas seule responsable des pollutions. L'étude des pollutions d'origines non-agricoles doit être engagée. De même, un effort important de formation et d'information des acteurs non agricoles (DDE, SNCF, Sociétés d'autoroutes, collectivités locales) doit permettre d'améliorer la pratique des traitements phytosanitaires et réduire les pollutions.

V - C / Programmation 2001

En 2001, le groupe PHYTEAUVERGNE intégrera les départements de la Haute-Loire et du Cantal. Des points de prélèvements sur ces départements seront donc ajoutés au réseau de surveillance déjà existant (le nombre et la fréquence seront définis à la prochaine réunion du Comité de Pilotage Technique et Scientifique). Le laboratoire partenaire en 2001 accrédité COFRAC 100.1 sera choisi en fonction d'un appel à concurrence.

Ce Comité décidera aussi, à sa prochaine réunion, du lancement de bulletins techniques, d'enquêtes de pratiques phytosanitaires dans le cadre d'opérations d'étude de bassin versant pilotes supplémentaires, et de la localisation de points de prélèvement mis en place dans les départements du Cantal et de la Haute-Loire.

Sur le bassin versant du Luzeray, le Comité de Pilotage poursuivra l'édition du bulletin PHYTEAU LUZERAY. Un réseau de collecte et de gestion des EVPP et PPNU sera mis en place d'après les résultats de l'enquête de stockage de produit par les agriculteurs.

Sur le bassin versant du Jauron, un Comité de Pilotage va être créé à l'image de celui du Luzeray. Sa mission sera, dans un premier temps, de décider de la mise en place d'un diagnostic parcellaire (Méthode CORPEN), de l'étude en sous-bassins versants par le positionnement de points de prélèvement supplémentaires et de l'engagement de plans d'actions.

Une étude de modélisation de transfert de pesticides sera suivie par un stagiaire de 3^{ème} année ENITA co-encadré par la DRAF et l'ENGREF.

En terme de communication, le Groupe éditera la plaquette "grand public" ainsi que les plaquettes par public ciblé (agriculteurs, collectivités locales, particuliers...) pour présenter le Groupe et ses actions à l'ensemble des utilisateurs de produits phytopharmaceutiques. Cette plaquette ouvrira donc des perspectives de communication : le Groupe envisage une édition en ligne, disponible sur le site internet du PHYTEAUVERGNE, d'un bulletin d'Avertissements général Agri-environnemental.

Le Président de la Fédération,

M. PLANE

ANNEXES

ANNEXE 1

ANNEXE 2

ANNEXE 3

ANNEXE 4

ANNEXE 5

ANNEXE 6

ANNEXE 7